



Résumé du sermon du vendredi 6 février 2026
prononcé par Sa Sainteté Hazrat Mirza Masroor Ahmad.

Dans le sermon du vendredi précédent, Huzoor-e-Anwar (aba) a poursuivi son sermon sur l'amour et l'adoration de Dieu tels qu'ils se reflètent dans la vie bénie du Saint Prophète Muhammad (sa).

Il a expliqué que l'adoration et l'amour sont indissociablement liés ; une véritable adoration ne peut exister sans amour. En proclamant : « Suivez-moi » (فَاتَّبِعُونِ), Allah le Tout-Puissant nous a guidés afin que nous aspirions à atteindre ces nobles standards. En effet, le but de la création de l'homme est l'adoration d'Allah. De même que le Saint Prophète (sa) a pleinement accompli le droit de l'adoration, nous devons nous aussi nous efforcer d'élever nos propres standards d'adoration en suivant son exemple.

Divers commandements relatifs à l'adoration tirés du Saint Coran ont été cités. Lorsque le Saint Prophète (sa) transmettait ces commandements, il en montrait également l'application pratique parfaite par son propre exemple. Il ne laissait passer aucune occasion d'adorer et établissait continuellement les plus hauts standards de dévotion.

Hazrat Aïcha (ra) rapporte que le Saint Prophète (sa) pria un jour dans un manteau à motifs. Comme ces motifs détournèrent quelque peu son attention durant la prière, il dit : « Enlevez ce manteau et apportez-m'en un simple, afin que ma concentration dans la prière ne soit pas troublée. » Le commentaire de ce hadith souligne que les vêtements pour la prière doivent être simples et que l'attention durant la prière doit être dirigée vers Dieu, et non vers l'ajustement des vêtements. Tout ce qui détourne l'attention d'Allah pendant la prière est déconseillé.

Le Saint Prophète (sa) n'aimait pas non plus la literie trop douce, de peur de tomber dans un sommeil profond et de devenir négligent dans la prière.

Hazrat Mu'adh ibn Jabal (ra) rapporte que, alors qu'il montait un chameau avec le Saint Prophète (sa), il l'entendit dire : « Le droit d'Allah sur Ses serviteurs est qu'ils L'adorent, et le droit des serviteurs sur Allah est qu'Il ne les châtie pas. » Le Saint Prophète (sa) ne veillait pas seulement à sa propre adoration, mais encourageait aussi ses compagnons à faire de même ; cette exhortation s'adresse également à nous.

Huzoor-e-Anwar (aba) a déclaré que, dans le système de la Jama'at, certains, lorsqu'on leur rappelle l'importance des prières quotidiennes, répondent : « Qui êtes-vous pour nous demander des comptes ? C'est une affaire entre nous et Dieu. » Pourtant, le Saint Prophète (sa) surveillait lui-même ses compagnons (ra) pour voir lesquels accomplissaient la prière de

Tahajjud. Lorsqu'on mentionna un jour le nom de Hazrat Abdullah (ra), il (sa) remarqua :
« C'est un très bon homme, s'il accomplissait seulement la prière de Tahajjud. »

Chaque acte du Saint Prophète (sa) était un acte d'adoration, car il était accompli pour l'agrément de Dieu et conformément à Son commandement. Néanmoins, il (sa) déclara que le pardon n'est accordé que par la grâce de Dieu. Pour obtenir cette grâce, des œuvres vertueuses sont toutefois nécessaires.

Le degré de supplication dans ses prières était tel que les traditions rapportent qu'on entendait, pendant sa prière, comme le bruit d'une marmite en ébullition. Il soulignait que l'humilité et l'émotion sincère sont essentielles dans la prière. Sa constante évocation de Dieu était en elle-même un acte d'adoration.

Avant de se coucher, le Saint Prophète (sa) récitait l'Ayat al-Kursi et les trois dernières sourates commençant par « Qul » trois fois, soufflait dans ses mains puis les passait sur son corps autant que ses mains pouvaient atteindre. C'était sa Sunna et elle doit également être suivie.

Après les prières obligatoires viennent les prières surérogatoires et l'évocation d'Allah. L'évocation d'Allah conduit l'homme à d'autres bonnes actions, qui doivent s'accompagner de hautes normes morales et d'une conduite droite. Une simple évocation verbale ou l'accomplissement de rituels ne suffisent pas. Il faut d'abord atteindre l'excellence dans l'adoration obligatoire, puis rechercher la grâce d'Allah par l'adoration surérogatoire et l'évocation, libres de toute ostentation ou hypocrisie. La vie du Saint Prophète (sa) était simple et exempte de formalités inutiles.

Le Saint Prophète (sa) accordait une attention particulière à la prière en congrégation. Un jour, un homme aveugle demanda la permission de prier chez lui les jours de pluie, puisque sa maison était éloignée de la mosquée. Le Saint Prophète (sa) lui demanda s'il pouvait entendre l'appel à la prière depuis chez lui. Lorsqu'il répondit par l'affirmative, le Saint Prophète (sa) dit qu'il devait alors venir à la mosquée pour y accomplir la prière.

Le Saint Prophète (sa) était un porteur de bonnes nouvelles pour ses fidèles ; cependant, ces bonnes nouvelles ne peuvent être obtenues que si nous faisons des efforts sincères pour élever le niveau de notre adoration. Qu'Allah le Très-Haut nous permette de profiter de cette lumière, nous accorde la force d'accomplir correctement les droits de Son adoration et nous donne la capacité de suivre l'exemple béni du Saint Prophète (sa). Amine.